

Contrôle de l'assiduité et de la présence des stagiaires

Lorsque Isabelle GACE INSTITUT® établit une convention de formation, notre format.eur.rice fait signer une feuille d'émargement aux participant.e.s au début de chaque demi-journée de formation, dont un exemplaire est conservé par nos soins et un autre est remis sur demande au donneur d'ordre et/ou organisme de financement.

Il est précisé en début de formation qu'un certificat de réalisation sera délivrée uniquement aux participant.e.s qui ont suivi l'intégralité des cours et tutorat prévus dans la convention.